

# LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX UNE OPPORTUNITÉ POUR LE MONDE AGRICOLE ET LES TERRITOIRES

Dans le contexte agricole actuel, l'ancrage territorial peut être une opportunité pour les filières agricoles, en termes de marché, de valorisation des produits ou encore de reconnaissance par les consommateurs. La loi d'avenir introduit la notion de Projets alimentaires territoriaux, qu'apportent-ils de nouveau ?

38

On ne compte plus les articles, déclarations, reportages sur la façon de « manger local ». Le gouvernement l'encourage, les consommateurs le plébiscitent. Les Chambres d'agriculture sont engagées dans l'accompagnement des démarches en circuits courts et des productions fermières depuis très longtemps. Elles s'impliquent également dans l'approvisionnement local de la restauration collective ou encore dans la valorisation de filières de proximité, parfois longues, à travers des marques locales.

## CONSOLIDER LES FILIÈRES TERRITORIALISÉES

La loi d'avenir encourage l'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. L'article 39 introduit ainsi la notion de projets alimentaires territoriaux :

« Art. L. 111-2-2. – Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 1<sup>1</sup> sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de

*mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. »*

<sup>1</sup> « Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, définis à l'article L. 111-2-1 du présent code, peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. »

## Construire votre projet alimentaire territorial pour rapprocher production locale et consommation locale



Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Source : Ministère de l'Agriculture de l'agroalimentaire et de la Forêt

« À l'initiative de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental définis à l'article L. 315-1, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés.

« Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet.

« Ils peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres ressources. »

La Loi d'avenir ne précise cependant pas les modalités pour élaborer un projet alimentaire territorial. Le ministère de l'Agriculture fournit quelques éléments, en rappelant notamment que les projets alimentaires territoriaux répondent à des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Il rappelle la spécificité de co-construction de ces projets qui ont pour objectif de prendre en compte le territoire dans son ensemble.

Ces démarches ne bénéficient pas de financements spécifiques mais elles peuvent s'appuyer sur plusieurs outils de politiques publiques : schéma de cohérence territoriale, pôle territorial de coopération économique, plan régional d'agriculture durable, plan régional pour l'alimentation, contrat de bassin, programme régional de développement rural (financé par le FEADER\*), charte de parcs naturels régionaux, agenda 21 local, stratégie touristique, PNA...

## LES CHAMBRES D'AGRICULTURE, PARTENAIRES INCONTOURNABLES

De nombreuses Chambres d'agriculture n'ont pas attendu la loi d'avenir pour se mobiliser sur le développement de filières alimentaires de proximité. En partant de l'approvisionnement local de la restauration collective, certaines d'entre elles ont progressivement développé ces démarches. En Pays-de-la-Loire, la Chambre régionale d'agriculture propose d'accompagner les territoires dans



la réalisation de schémas de développement des circuits alimentaires de proximité, qui pourront bientôt se renommer projets alimentaires territoriaux. Ces schémas permettent de passer d'actions ponctuelles à une véritable stratégie partagée de développement cohérent des circuits de proximité. L'objectif est ainsi de contribuer à structurer l'offre en produits locaux en cohérence avec les attentes des territoires, et en synergie avec les acteurs existants.

Tout a commencé avec une demande forte des collectivités et des consommateurs d'améliorer la qualité des repas dans les cantines, de mettre davantage en valeur les produits issus des territoires et de mieux communiquer sur le métier d'agriculteurs. En parallèle, du côté des producteurs, les attentes en termes de valorisation des produits, de liens avec le consommateur et de reconnaissance du métier se sont développées. L'alimentation locale s'est trouvée être un bon moyen de répondre à ces attentes. Dans ce contexte, la Chambre d'agri-

culture du Maine-et-Loire a commencé par réaliser un état des lieux du territoire, prenant en compte l'agriculture mais également les attentes du consommateur. À partir de ce constat, une phase de prospective a permis de dégager plusieurs scénarii. Un scénario a finalement été validé cette année et devrait être complété prochainement par un plan d'actions. La Chambre d'agriculture a travaillé en lien avec de nombreux acteurs (interprofessions, CCI, CPIE, associations de commerçants, organisations de producteurs, centres sociaux, associations culturelles...). Ces partenaires leur ont permis d'élaborer un projet partagé, prenant en compte les attentes de chacun et s'appuyant sur les compétences existantes dans les territoires.

## UN ENJEU DE LONG TERME

Ces filières de proximité ne sont évidemment pas l'unique solution pour créer de la valeur ajoutée dans les territoires. Néanmoins par leur diversité, elles offrent aux agriculteurs la possibilité de développer des débouchés variés et complémentaires, et de limiter l'exposition aux aléas des marchés. Elles permettent également aux exploitations de s'intégrer pleinement dans une dynamique économique du territoire. Le retour sur investissement n'est donc pas forcément immédiat, car l'enjeu est de capitaliser sur le long terme, sur la place de l'agriculture dans les territoires, le lien entre agriculteurs et société, ou encore l'adéquation entre agriculture et alimentation. Les projets alimentaires territoriaux offrent ainsi l'opportunité, à travers l'alimentation, de structurer de véritables démarches de développement agricole et territorial. ●

Isabelle FROUX  
Chambres d'agriculture France  
Service Territoire Alimentation Forêt